



**96, Boulevard Montaigne
29200 BREST
02-98-44-39-83
driveautomoto@free.fr**

REGLEMENT INTERIEUR

- ✓ L'usage du téléphone portable est interdit dans la salle de code et doit être éteint avant d'y accéder. Pour toute utilisation, nous vous demandons de sortir de l'établissement afin de ne pas perturber les personnes qui travaillent.
- ✓ Nous accordons une très grande importance au comportement des élèves pour maintenir un cadre convivial. Tout acte de violence verbale ou physique pourra entraîner la restitution du dossier au candidat et l'exclusion définitive de l'établissement. Il en sera de même pour les élèves qui seraient sous l'emprise d'alcool ou de drogues. Sous principe de précaution, tout enseignant suspectant une consommation de produits (alcool, drogues) quel qu'il soit, s'autorisera à refuser l'élève en leçon et celle-ci restera due.
- ✓ Nous vous demandons de respecter les horaires pour les cours de code afin de ne pas perturber leur bon déroulement.
- ✓ Nous vous demandons de respecter le matériel mis à votre disposition (télécommandes, tables, chaises...). Toute dégradation constatée vous sera facturée.

FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

- ✓ Toute leçon non décommandée 48 heures (jours ouvrés), sera considérée comme due sauf cas de force majeure dûment justifié.
- ✓ Les leçons de conduite en dehors du forfait devront être réglées au fur et à mesure et au moment de la réservation des heures.
- ✓ Les comptes clients doivent être soldés 72 heures (jours ouvrés) avant l'examen pratique ou à la fin de la formation initiale de conduite accompagnée. En cas de non respect, l'établissement se verra dans l'obligation d'annuler le passage de l'examen et de le reporter ultérieurement.
- ✓ L'établissement ne serait être tenu pour responsable du retard de l'élève dans la remise des documents nécessaires à la constitution de son dossier. Dès que le dossier est complet, l'établissement s'engage à effectuer la demande en ligne sur le site ANTS.
- ✓ Si l'élève choisit de ne pas se présenter à l'examen, il doit en avertir l'établissement au moins 8 jours ouvrés avant sa date d'examen. A défaut, il perdra des frais relatifs à cette prestation sauf cas de force majeure dûment justifié.
- ✓ Tout élève désirant se présenter à un examen malgré le refus de l'équipe enseignante pour un niveau estimé trop faible, se verra présenter à l'épreuve en question après la signature d'une décharge. En cas d'échec, l'établissement se réserve le droit de restituer le dossier à l'élève.
- ✓ Une date pour les épreuves pratiques est attribuée après la validation des 4 étapes de compétences du programme de formation REMC (Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne) et un examen blanc favorable et 2 X 2 heures de préparation à l'examen.

- ✓ La présentation aux examens est conditionnée par les places attribuées à l'établissement par le service de la répartition des permis de conduire ainsi que par les places encore disponibles.
- ✓ En cas de non respect du calendrier de formation, l'enseignant a la possibilité de retarder la présentation de l'élève à l'examen.
- ✓ La présentation de l'élève à l'examen théorique (Code) se fera après validation par l'équipe enseignante et un bilan contrôlé par le logiciel Easytest.
- ✓ Conformément à la réglementation en vigueur, l'établissement procède à une évaluation de départ de l'élève.

LA FORMATION ET LES EPREUVES

- ✓ Conformément à la réglementation en vigueur, l'établissement procède à une évaluation de départ de l'élève. A l'issue de cette évaluation et en fonction du résultat obtenu par l'élève, une estimation du volume d'heures nécessaire est établie. Ce volume n'est pas définitif, il peut varier par la suite au cours de la formation en fonction des aptitudes de l'élève, de ses motivations et de sa régularité.
- ✓ En début de leçon, l'enseignant fixe les objectifs de la leçon. A la fin de chacune d'elle, il commente l'évolution observée de l'élève en fonction des objectifs visés.
- ✓ L'élève doit venir à chaque leçon de conduite avec son livret d'apprentissage.
- ✓ Le jour des examens, l'élève doit se munir des pièces d'identité nécessaires en cours de validité.

Formation moto

L'équipement du motard est obligatoire dès l'évaluation de départ (casque homologué, gants homologués, blouson, chaussures montantes ou bottes). En cas d'absence, l'enseignant se verra dans l'obligation de refuser l'élève en leçon. •

Inscription à l'examen de code

A présent, l'examen de code est organisé par des organismes privés (ex : La Poste, SGS...). Le tarif légal est imposé et est de 30 €. Nous gérons l'inscription auprès de ces services et ne facturons que cette somme, aucun frais supplémentaire n'est effectué. Nous ne sommes que intermédiaires pour vous aider dans cette démarche. •

Conduite supervisée

L'établissement vous propose la conduite supervisée en fin de formation initiale ou en cas d'échec à l'examen pratique, et seulement à partir de 18 ans.

